REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260916-2026_09_03-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Nombre de membres : 11 Nombre de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 16 septembre à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna

Absents excusés : VIEILLESCAZES Marlène,

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 9 septembre 2026 Date d'affichage : 9 septembre 2026

2026-09-03 : Remboursement de frais à un élu

Michel LE BARS juge et partie n'a pas participé au vote, ni aux délibérés

Madame le Maire expose au conseil municipal que Monsieur Michel LE BARS, en tant que délégué CCKB « frelons asiatiques » a fait l'avance de frais pour la destruction des nids sur la commune pour un montant de 38.40€.

Madame le maire propose de lui rembourser cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de rembourser la somme de 38.40€ à Monsieur Michel LE BARS**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR